

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°2023.03.045.B
PLIE : attribution de subventions 2023

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **20**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_45B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

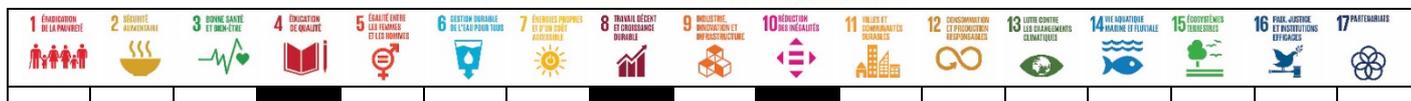
**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.045.B**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

PLIE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS
Ambition : EMPLOI POUR TOUS
Enjeux : [30302 -3] PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Accès aux formations, Égalité des chances
- ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
- ODD 10 : Égalité des chances

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et en lien avec sa feuille de route, GrandAngoulême assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'objectif du dispositif est de mettre en place des actions d'accompagnement renforcé et individualisé à destination de demandeurs d'emploi en grande difficulté afin de favoriser leur accès ou leur retour à un emploi durable.

GrandAngoulême et ses partenaires (Etat, région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente et Pôle Emploi) ont souhaité réaffirmer leur volonté de poursuivre les efforts engagés par le biais d'un nouveau protocole d'accord couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024. Ce dernier a été voté lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Dans ce contexte, un appel à projets a été lancé par GrandAngoulême afin de sélectionner les opérateurs en charge de réaliser chacun des axes du protocole :

- Axe 1 : L'accompagnement individuel renforcé des participants du PLIE ;
- Axe 2 : La mise en situation de travail et la mise en œuvre d'actions en lien avec les entreprises.

Considérant qu'en application de la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021, l'attribution des subventions aux associations relève du conseil communautaire pour les participations annuelles de plus de 23 000 € et du bureau communautaire pour celles qui sont inférieures à 23 000 € par an,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_45B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023

Pour information, concernant l'axe 1 de l'appel à projets, les montants ont été attribués par le conseil communautaire du 16 mars 2023.

Pour l'axe 2, le montant correspond à un co-financement à hauteur de 50 % de GrandAngoulême, les 50 % restants doivent être couverts par le Fonds Social Européen, géré par le Département.

Structure	Action	Montant du financement
GE16 Access	Mise en situation de travail et lien avec les entreprises	11 500 €

Il est rappelé, que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, ne peut pas prendre part au débat et au vote de cette délibération. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention de 11 500 € pour l'année 2023 au GE 16 Access dans le cadre de l'axe 2 du PLIE « Mise en situation de travail et lien avec les entreprises »

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous documents et actes juridiques se rapportant à ce projet.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---